

## CONTRAT DE VOYAGE EN MONGOLIE

Entre :

**D'une part,**

L'Agence de Tourisme et de Voyages dénommée Avid Zam LLC /ecovoyagemongolie/ sise à Oulan-Bator, Chingeltei District 2ème khoroo 19A-16, Mongolie, représentée par directrice T.Chuluuntsetseg en qualité de gérante, ci-après dénommée "l'agence"

**ET d'autre part :**

Monsieur/Madame .....Demeurant ..... à

.....

Client courriel

ci-après dénommé "le client",

Il est convenu ce qui suit :

1. **OBJET DU CONTRAT :** Le présent contrat a pour objet de régler les relations entre l'agence et le client, une fois que ce dernier a matérialisé sa demande de réservation par un bulletin de réservation.
  
2. **DÉCLARATION DU CLIENT :**
  - 2.1. Le client déclare et garantit que toutes ses coordonnées figurant sur le bulletin de réservation sont authentiques et exactes.
  - 2.2. Il déclare qu'il a pris connaissance des conditions du voyage, qu'il les accepte et s'engage à régler toutes les prestations commandées.
  
3. **DÉCLARATION DE L'AGENCE :**
  - 3.1. L'agence déclare et garantit qu'elle est agréée et à tous égards autorisée et réglementée par les lois en vigueur en Mongolie pour vendre des voyages.
  - 3.2. L'agence déclare et garantit que toutes les prestations contenues dans le bulletin de réservation seront honorées conformément aux règles de la profession.
  
4. **PRIX PRATIQUÉS :**
  - 4.1. Les prix contenus dans le programme comprennent généralement, sauf accord contraire mentionné explicitement : Les transports terrestres y compris les transferts, l'assistance et l'accueil, le logement et les repas (sauf mention spéciale), les visites et excursions selon programme.

- 4.2. Ne sont pas compris dans ces prix : les boissons et extra, toutes dépenses personnelles, les visites et excursions facultatives.
- 4.3. Les modalités de paiement sont celles prévues dans le paragraphe 5 « conditions d'inscription et modalités de règlement » ou, le cas échéant, convenues explicitement entre l'agence et le client.

## 5. CONFIRMATION D'INSCRIPTION ET MODALITES DE REGLEMENT :

- 5.1. Toute inscription à un voyage organisé par Ecovoyage Mongolie doit être accompagnée du versement d'un acompte représentant 300€ ou 30% du prix total du forfait. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard à l'arrivée du client en Mongolie, avant le départ du voyage. La confirmation de l'inscription ne devient effective qu'après réception de l'acompte de 30% du montant total du voyage ou d'un paiement de 300€. Il est fortement conseillé au client de confirmer sa venue au minimum 60 à 120 jours avant la date prévue de son voyage en Mongolie. Le paiement doit être effectué par virement bancaire aux coordonnées fournies ou par carte bancaire via le lien qui sera communiqué au client.
- 5.2. Les frais de virements sont à la charge du client.

**Les frais bancaires (de l'ordre de 30-80€, selon les banques) restent à la charge du client.**

### 5.3. En cas de paiement par carte via :

le lien [<https://app.ecovoyagemongolie.com/paiement/>], le montant en tugriks sera calculé selon le taux en vigueur appliqué par notre établissement. À titre indicatif, au jour de la rédaction du présent contrat, 1 euro équivaut à 4000 tugriks, un taux fixe en raison des différences de taux de change. Ce taux est sous réserve de fluctuations ultérieures.

## 6. MODIFICATION :

- 6.1. Du fait de l'organisateur : Dans le cas où l'organisateur se trouverait obligé de modifier tout ou partie du programme prévu soit pour des motifs étrangers à sa volonté, soit pour des raisons qui ont trait à la sécurité du client, l'agence prendra en charge la différence de prix par rapport au tarif initial si celle-ci est au désavantage du client ou, le cas échéant, remboursera le trop-payé si la différence de prix est à l'avantage du client. Le client ne pourra en aucun cas prétendre à des dommages et intérêts en raison des modifications apportées, sauf en cas de faute avérée de l'agence.
- 6.2. Toute modification demandée par le client intervenant moins de trente (30) jours avant le départ entraîne cinquante (50) euros de frais de dossier par personne,

indépendamment des modifications tarifaires induites par le changement de programme.

## 7. ANNULATION :

7.1. Du fait de l'organisateur : Dans le cas où l'organisateur se trouverait obligé d'annuler tout ou partie du programme prévu soit pour des motifs étrangers à sa volonté, soit pour des raisons qui ont trait à la sécurité du client, ce dernier bénéficiera du remboursement intégral des sommes versées au titre des parties annulées. En aucun cas, il ne peut prétendre à des dommages et intérêts.

7.2. Du fait du client : La validation de l'inscription du circuit se fera après une avance de 300 euros. Si le reste du paiement est par virement ou par carte : la transaction doit se faire 14 jours avant le commencement du circuit. Si le reste du paiement est par liquide : le paiement peut se faire avant le départ du circuit.

7.3. Voici la pénalité en cas d'annulation :

En cas d'annulation à partir de la confirmation de votre inscription jusqu'à 30 jours avant le départ du circuit, 300 euros par personne sera retenu pour dédommagement. Plus de 30 jours avant le départ du circuit, une somme de 150 euros sera retenue.

## 8. RESPONSABILITES :

8.1. **RESPONSABILITÉ DE L'AGENCE** : Agissant en qualité d'intermédiaire entre les clients d'une part et les prestataires de services, c'est-à-dire les transporteurs et hôteliers d'autre part, l'agence sera tenue responsable vis-à-vis du client des accidents et dommages survenant au cours des voyages qu'elle organise. L'agence ne pourra être tenue responsable des cas de force majeure tels que les grèves, retards, incidents techniques ou conditions climatiques défavorables, susceptibles d'impacter le déroulement du voyage. Toutes les mentions relatives aux prix, itinéraires, horaires ainsi que toutes informations données par l'agence ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne constituent pas un engagement de la part de l'organisateur qui se réserve, si les circonstances l'y obligent, le droit de modifier ou même d'annuler ses programmes ou ses itinéraires et de substituer un moyen de transport ou un hôtel à celui initialement prévu. (Voir paragraphes 6 « modification » et 7 « annulation »).

8.2. **RESPONSABILITÉ DU CLIENT** : Il est de la responsabilité du client de s'assurer qu'il remplit toutes les conditions prévues par les réglementations locales et internationales pour effectuer le voyage et qu'il dispose des documents nécessaires (visa, passeport à jour, vaccination, assurance, etc.). L'agence ne peut être tenue pour responsable des conséquences résultant des infractions par le client aux règles en

vigueur en Mongolie, tant pour les formalités de douane, règlements de police et d'immigration, que pour d'autres particularités locales. Lorsque la responsabilité du client est engagée dans la modification ou l'annulation du circuit, par exemple s'il ne se présente pas aux lieux et heures indiqués sur le programme ou s'il est dans l'incapacité de produire les documents nécessaires à la réalisation du circuit, les conditions prévues dans les paragraphes 6 « modification » et 7 « annulation » s'appliquent.

#### **9. ASSURANCES :**

9.1. L'agence ne fournit pas d'assurance rapatriement. Il est fortement recommandé au client de souscrire, dans son pays d'origine, une assurance voyage couvrant les annulations, les accidents et les frais médicaux.

9.2. Le client s'engage à informer immédiatement l'agence de tout incident survenu au cours du voyage, même en l'absence de dommages apparents.

9.3. Le client déclare avoir souscrit, dans son pays d'origine, une assurance rapatriement international.

#### **10. FORCE MAJEURE :**

10.1 L'agence ne sera pas tenue responsables des dommages résultant de changements soudains dans la météorologie naturelle et de décisions politiques soudaines.

10.2 L'agence ne peut être tenue responsable des dommages résultant de la survenue de conditions météorologiques qui ne peuvent pas être remplies en vertu du droit aérien international et local.

10.3 Le programme de voyage peut être modifié en raison des conditions sévères de quarantaine des épidémies quelconques.

10.4 En cas de force majeure, par le fait d'un évènement extérieur, imprévisible et insurmontable, les deux parties retardent l'exécution du contrat.

#### **11. REGLEMENT DES LITIGES :**

Tout litige découlant de l'application du présent contrat sera réglé à l'amiable, ou à défaut, porté devant les juridictions compétentes de Mongolie.

Fait à :

Date :

Nom et Signature du Client :

Nom et Signature du Représentant d'Eco voyage Mongolie :

Chuka.....